



**Durée** : 35 heures



**Effectif** : de 2 à 8

**Modalité(s)** : En présentiel dans nos centres ou sur vos sites



**Tarifs** :

Devis sur demande



**Textes de référence** : Article L2315-18 (Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 105 (V))

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent prévu au dernier alinéa de l'article L. 2314-1 bénéficient de la formation nécessaire



**Handicap** : Après un entretien avec le donneur d'ordre et/ou le participant et si cela est réalisable, la formation sera adaptée



**Délai** : Pas de démarche particulière nécessitant un délai pour cette formation (sous 3 jours maximum sous réserve qu'un formateur soit disponible)

**Indicateurs de résultat** :

**Taux de satisfaction** : Aucune action réalisée

**Taux d'assiduité** : Aucune action réalisée

**Taux de réussite** : Aucune action réalisée

Période de référence : Année 2021



Public concerné :

les nouveaux membres élus au sein du C.S.E.

Prérequis :

aucun

Objectif général :

La formation santé, sécurité et conditions de travail a pour but :  
\* de développer l'aptitude du stagiaire à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;  
\* d'initier le stagiaire aux méthodes

Evaluation :

Une étude de cas sera réalisée par les participant pour s'assurer la bonne mémorisation des informations de prévention  
Un test de connaissance sous forme de QCM pourra être réalisé

Document(s) de validation :

Attestation de fin de formation

Moyens & méthodes pédagogiques :

Vidéo projecteur, avec rallonge, multiprise et écran de projection  
Chaises  
Tables  
Tableau blanc avec feutres, paper board et écran interactif

Objectif théorie :

- ✓ Connaître les attributions et les moyens du CSE et de la CSSCT en matière de santé-sécurité
- ✓ Savoir conduire les missions d'enquête et d'inspection
- ✓ Connaître les acteurs internes et externes à l'entreprise dans le domaine de la prévention
- ✓ Connaître le rôle du CSE dans ses missions de prévention
- ✓ Être capable de mettre en œuvre le Document Unique et l'Evaluation des Risques
- ✓ Connaître les enjeux de la Prévention des risques professionnels (RPS & QVT)
- ✓ Être capable de réaliser une enquête après accident et la réalisation de l'arbre des causes
- ✓ Connaître les formations réglementaires en santé sécurité au travail
- ✓ Les aspects juridiques et réglementaires (ordonnances loi travail, loi santé loi sur l'environnement 2021)
- ✓ Plan de prévention
- ✓ Mise en situation

Objectif pratique :

Réalisation d'exercices pratiques en rapport avec l'activité de l'entreprise du participant

Date prévisionnelle de formation :